Département du Haut-Rhin
MAIRIE DE DANNEMARIE

1 place de l'Hôtel de Ville
68210 DANNEMARIE
Tél : 03.89.25.00.13
Courriel : mairie@dannemarie.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE DU MAIRE n° 124/2022
ARRETE PERMANENT
Portant l'implantation de feux tricolores comportementaux
Rue de Cernay (RD 103)

Le Maire de la Commune de DANNEMARIE,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212.1 et 2 et L 2213.1 ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.6, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;

VU l'arrêté du 9 avril 2021 relatif à la modification de la signalisation routière, autorisant l'usage de signaux lumineux tricolores dits R22 pour réguler la vitesse des véhicules ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963, approuvé la l'arrêté du 21 juin 1991, Livre I – 6ème partie – feux de circulation permanents et 7ème partie – marques sur la chaussée.

CONSIDERANT que pour assurer la sécurité publique routière, il convient de réduire la vitesse et prévenir les accidents de la circulation par la mise en place d'une signalisation tricolore ;

ARRETE

Article 1er : La circulation rue de Cernay, située sur la Route Départementale n°103, sera réglementée par deux feux tricolores comportementaux, implantés à hauteur des numéros 2 et 3 de la rue de Cernay.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle – 6ème partie – feux de circulation permanents et 7ème partie – marques sur la chaussée sera mise en place par la commune de Dannemarie.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :
- Monsieur le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Dannemarie,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Dannemarie,
- La Collectivité Européenne d'Alsace,
- La Police Municipale de Dannemarie,
- La Brigade Verte,
- Les Services Techniques de Dannemarie

Fait à Dannemarie, le 15 novembre 2022

Le Maire

MAIRIE DE DANNEMARIE (Haut-Rhin)

Alexandre BERBETT